

## PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021



Le sept octobre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du premier octobre deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

### Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

**BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique**

### Absente excusée : 1

Mme **LEBLANC Karine**

### Absents non excusés : 2

MM. **DURBECQ Damien et PIERRON Guillaume**

### Procuration(s) : 1

Mme **LEBLANC Karine** à M. **FAUVARQUE Brice**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>17</b>

**Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA**

-----

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité  
Avec une question supplémentaire*



**AFFAIRES FINANCIERES**

Frais de participation des communes extérieures  
 Demande de subvention DETR/DSIL – Accessibilité de la caserne Marguenat  
 Demande de subvention DETR/DSIL – Mise aux normes de l'éclairage public  
 Demande de subvention pour la forêt communale

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Liste des actionnaires de chasse 2021/2022  
 Désignation de représentants au conseil d'administration du collège  
 Renouvellement de la convention de prestations intégrées – SPL-XDEMAT

**QUESTION DIVERSE**

Demande de subvention pour la cantine scolaire

**INFORMATION(S)**

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation  
 Création de mares et installation des grilles aux poternes

\* \* \*

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**DELIBERATION N° 82-2021 : FRAIS DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. le Maire**

Après avoir pris connaissance des dépenses de fonctionnement pour les écoles de Rocroi-centre et d'Hiraumont,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe la participation par élève des communes extérieures aux frais de scolarisation à **1 036,00 €**.

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recouvrements de cette somme auprès des communes extérieures et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 83-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – PROGRAMMATION 2022**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre des travaux d'accessibilité des caves de la Caserne Marguenat,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de la **D.E.T.R.** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) / **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), **programmation 2022**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**DELIBERATION N° 84-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – PROGRAMMATION 2022**

**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre des travaux de remise aux normes de l'ensemble de l'éclairage public de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de la **D.E.T.R.** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) / **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), **programmation 2022**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**DELIBERATION N° 85-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FORET COMMUNALE**

**Rapporteur : Joël GABRIEL**

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- ⇒ soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020
- ⇒ soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoiement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de minimis* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites

données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF:

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.



Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne délégation à M. Le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- sollicite une subvention de l'Etat autorise M. Le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.
- autoriser M. Le Maire à signer une convention d'adhésion au groupement d'achat de fourniture de plants et protections
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### **DELIBERATION N° 86-2021 : LISTE DES ACTIONNAIRES DE CHASSE 2021/2022**

**Rapporteur : Joël GABRIEL**

En application de l'article 4 du cahier des prescriptions particulières de l'adjudication du droit de chasse, relatif à la détermination du nombre de fusils, à savoir 35 fusils rocroyens, avec faculté d'accepter au sein de son groupe, 10 fusils non rocroyens.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

approuve la liste des actionnaires, pour la saison de chasse 2021-2022, établie par la société de chasse de Rocroi, conformément à l'adjudication du droit de chasse.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 87-2021 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : M. Le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les membres suivants, afin de représenter la commune au sein de conseil d'administration du collège :

Titulaire : **Candy GALLET**  
Suppléant : **Damien ARTISSON**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 88-2021 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES – SPL X-DEMAT**

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : M. Le Maire**

Par délibération 168-2012 du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS, ....

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration au le 31 décembre prochain, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections

municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

#### QUESTION DIVERSE

#### **DELIBERATION N° 89-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, dans le cadre **du Plan de Relance – Mesure de soutien aux cantines scolaires**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

<b>INFORMATION(S)</b>
-----------------------

**LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
08/09/2021	Réparations TRAFFIC	SARL RIMBEAUX Xavier	791.30 €
13/09/2021	Cuve à fioul	PUM	2 001.58 €
13/09/2021	Réparation parquet poudrière- travaux école Hiraumont et Maison des Syndicats	ATELIER ALAN	936.00 €
16/09/2021	Fourniture ampoules bâtiments	COMPTOIR GENERAL	134.63
21/09/2021	Fourniture défibrillateurs bâtiments	FND CARDIO COURSE	11 318.40 €
21/09/2021	Réparation éclairage public Pont de France	SPIE	1 085.64 €
21/09/2021	Réparation éclairage public	SPIE	3 542.28 €
22/09/2021	Réparation spot poterne 100m	BOMBART	228.00 €
24/09/2021	Vérification WC public	MPS	390.00 €
30/09/2021	Produits entretien	TOUSSAINT	639.50 €
30/09/2021	Peinture traçage terrain foot complexe sportif	DERIVERY	818.88 €
01/10/2021	Fournitures sacs chiens	ANIMO CONCEPT	156.78
01/10/2021	Cuve à fioul	PUM	644.03 €
04/10/2021	Fleurissement automne	ALBATROS	144.60 €
04/10/2021	Toile pour fleurissement	ALBATROS	156.75 €

**CREATION DE MARES ET GRILLES DES POTERNES**

Joël GABRIEL et Candy GALLET informent le conseil de la création de 3 mares dans les Remparts, ainsi que de l'installation de grilles à l'entrée de certaines poternes et adaptées pour les chauves-souris.

**La séance du conseil municipal du 7 octobre 2021 comprend  
les délibérations du n° 82-2021 au n° 89-2021.**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à vingt heures et trente minutes.**

**Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.**

**Suivent les signatures**

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
BOUQUIGNAUD Charles		PIERRON Guillaume	Absent
DURBECQ Damien	Absent		